

Délibération n°21-25 du 14 Décembre 2021

Nouvelle organisation des services

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 10h10

Nombre de membres en exercice du conseil : 26

Nombre de votants : 19

Le conseil d'administration du Crous Rennes-Bretagne approuve la nouvelle organisation des services.

NOMBRE DE VOIX :

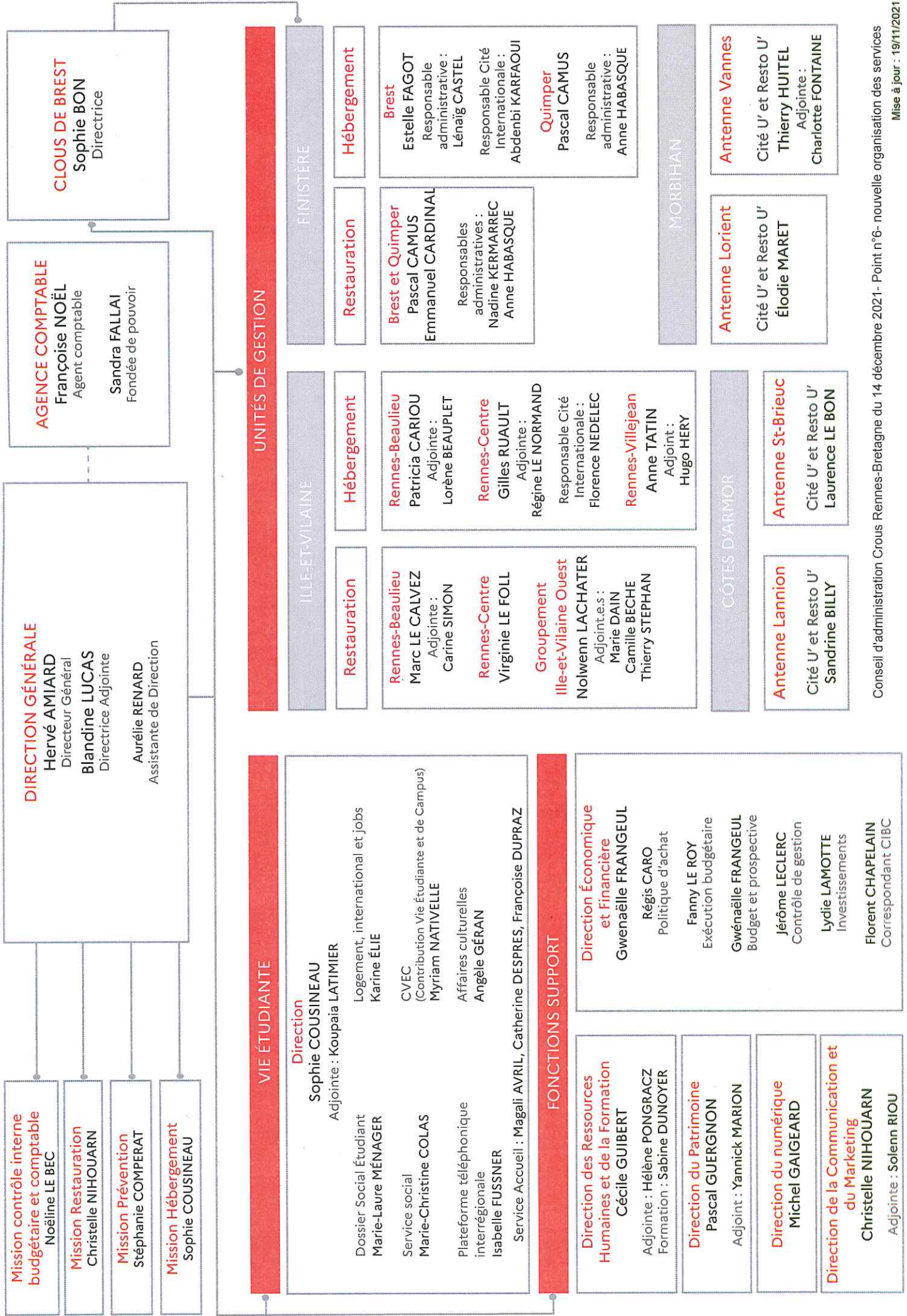
- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- REFUS DE VOTE : 0

Fait à Rennes, le 14 Décembre 2021

Le Directeur général du Crous Rennes-Bretagne


Hervé AMIARD

Organigramme - Crous de Rennes-Bretagne



Organigramme fonctionnel - Service Patrimoine Crous de Rennes-Bretagne

